

SE PACSER A WATTRELOS

Le PACS est un contrat conclu par 2 personnes physiques majeures, de sexe différent OU de même sexe, pour organiser leur vie commune. Cela nécessite la production d'une convention passée entre elles, accompagnée d'une déclaration conjointe de conclusion de PACS.

ATTENTION : en cas de dossier incomplet, il ne sera pas possible d'enregistrer le PACS lors du rendez-vous.

CONDITIONS A REMPLIR

- être majeur
- ne pas être engagé dans un PACS **OU** un Mariage
- ne pas avoir de lien de parenté

PIECES A FOURNIR

- Déclaration conjointe de conclusion de PACS (cerfa n° 15725-02)
- Convention de PACS :
 - Soit le modèle type à compléter (cerfa n° 15726-02)
 - Soit une convention spécifique rédigée par vos soins
- Pièce d'identité des futurs partenaires **en cours de validité**
- Copie intégrale de l'acte de naissance des 2 partenaires **datant de moins de trois mois au jour du rendez-vous**
- acte de décès en cas de décès du conjoint ou du partenaire de PACS

* **NB** : les CERFA sont téléchargeables sur le site : <https://www.service-public.fr>

PRENDRE RENDEZ-VOUS

- Les rendez-vous sont fixés **exclusivement le Vendredi Après-Midi**
- Aucun dossier de PACS ne sera instruit par courrier.
- Après avoir déposé le dossier, un rendez-vous est fixé avec l'Officier d'Etat Civil, L'enregistrement de la convention de PACS a lieu le jour du rendez-vous : **les 2 partenaires doivent être présents.**

CAS PARTICULIERS

- Pour le partenaire placé sous la protection de l'OFPRA :
- Pour le partenaire de nationalité étrangère né en France :
- Pour le partenaire de nationalité étrangère né à l'étranger :
- Pour le majeur sous curatelle :
- Pour le majeur sous tutelle :

→→→

Se rapprocher des services de l'Etat Civil